

REUNION DU BUREAU DU 7 JUILLET 2017

DELIBERATION N°B17/097

**Avenant N°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière,
entre la Commune de Le Teil,
la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et l'EPORA
OPAH RU – Centre Ville de Le Teil**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R*321-6,
- VU la délibération n°14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU la délibération n°16-098 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative aux délégations de pouvoir accordées au Bureau,
- VU la délibération n°16-270 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2016 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention d'Etudes et de Veille Foncière approuvée par délibération N°14-010 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014 et signée le 28 juillet 2014, l'avenant N°1 approuvé par délibération N°B16-231 du Bureau du 02 décembre 2016 et signé le 26 décembre 2016 avec la Commune de Le Teil, la Communauté de Communes Rhône-Helvie et l'EPORA.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'Avenant N°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Commune de Le Teil, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et l'EPORA, relatif à l'OPAH RU.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
La Secrétaire générale adjointe
pour les affaires régionales

Le Premier Vice-Président
du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

le 10 JUL. 2017

Christine MESUROLLE

